



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-439**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1141940-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - MESURES DE RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 DANS LES
ECOLES DE LA VILLE**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Charlotte BENON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction de la Vie Scolaire

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - MESURES DE RENTREE SCOLAIRE 2018/2019
DANS LES ECOLES DE LA VILLE- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville compte 76 écoles publiques sur 51 sites (dont 8 en Réseau Education Prioritaire (REP) P. Arène J. D'Arbaud J. Payot H. Wallon). Cette année nous avons ouvert une nouvelle école : l'école Simone Veil dans le secteur du Grand Vallat à la Duranne (Sud-Est du quartier). Cette école primaire ouvre à 7 classes (3 en maternelle et 4 en élémentaire).

Les effectifs scolaires sont en augmentation : 9626 inscrits à ce jour dont 5984 en élémentaire et 3642 en maternelle. Les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2018/2019 prises par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale sont les suivantes :

I / FERMETURES DE CLASSES :

en maternelle :

- école Joseph d'Arbaud : fermeture de la 5ème classe
- école Jules Isaac : fermeture de la 5ème classe
- école Marcel Pagnol : fermeture de la 5ème classe
- école du Roi René : fermeture de la 4ème classe
- école Pierre Gilles de Gennes : fermeture des 8ème et 7ème classes (ouverture de l'école Simone Veil)

en élémentaire :

- école de Celony : fermeture de la 8ème classe
- école Jules Isaac : fermeture de la 9ème classe

- école des Lauves : fermeture de la 6ème classe
- école Pierre Gilles de Gennes : fermeture des 10ème, 9ème et 8ème classes (ouverture de l'école Simone Veil)
- école Jacques Prévert : fermeture de la 7ème classe

II / OUVERTURES DE CLASSES:

en maternelle :

- école Simone Veil : ouverture de 3 classes

en élémentaire :

- école Paul Arène : ouverture de la 7ème classe pour le dédoublement des CP (12 à 15 élèves)
- école Joseph d'Arbaud : ouverture de la 8ème classe pour le dédoublement des CP (12 à 15 élèves)
- école des Deux Ormeaux : ouverture de la 7ème classe
- école Jules Payot : ouverture des 8ème et 9ème classes pour le dédoublement des CP (12 à 15 élèves)
- école Henri Wallon : ouverture des 10ème et 11ème classes pour le dédoublement des CP (12 à 15 élèves)
- école Simone Veil : ouverture de 4 classes
- école Pierre Gilles de Gennes : réouverture de la 8ème classe le 03 septembre au constat des effectifs inscrits
- + une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) (autisme) à Pagnol élémentaire

Soit en résumé :

- fermeture de 13 classes (6 en maternelle et 7 en élémentaire)
 - ouverture de 15 classes (3 en maternelle et 11 en élémentaire + 1 ULIS)
- dont à la Duranne : fermeture de 2 classes en élémentaire à PG De Gennes pour 4 ouvertures à Simone Veil et 2 fermetures en maternelle à PG De Gennes pour 3 ouvertures à Simone Veil.

389 classes soit : 378 classes "ordinaires" + 9 unités d'inclusion scolaire école (ULIS) + 2 Très Petite Section de maternelle (TPS).

39 maternelles, 139 classes + 2 TPS, à ce jour 3593 inscrits dont 44 en TPS

37 élémentaires, 239 classes + 9 ULIS, à ce jour 5902 inscrits dont 73 en ULIS

En REP : 17 classes maternelles 390 inscrits et 35 classes élémentaires 698 inscrits, dont 141 dans 11 classes de CP suite à la volonté de l'état de dédoubler ces classes soit une moyenne de 13 élèves par CP (+6 classes)

La Ville dispose des locaux nécessaires pour accueillir les élèves dans les écoles où ont été ouvertes des classes, notamment pour les CP dédoublés

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE**, pour la rentrée scolaire 2018/2019, des mesures de carte scolaire décidées par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, et énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/10/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»